Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE - DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX

ÉPREUVE E8 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LEURS PROJETS

Coefficient : 3 **Durée : 240 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **12 pages** numérotées de 1/12 à 12/12. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU LIRON, TERRITOIRE RURAL FICTIF SITUÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

La communauté de communes des Rives du Liron regroupe neuf communes et 8 400 habitants. Elle souhaite améliorer l'accès aux services de santé, aux commerces et aux démarches administratives pour les habitants des communes les moins desservies. Le centre social intercommunal propose de mettre en place un service expérimental de mobilité solidaire, coordonné avec les associations locales.

Vous êtes chargé de mission au sein du centre social. Le comité de pilotage vous demande d'analyser les besoins recueillis, de préciser les conditions de mise en œuvre d'un projet sur douze mois et de proposer un suivi permettant de décider de sa poursuite. Toutes les informations nécessaires figurent dans le sujet et dans les documents techniques DT 1 à DT 3. Les montants sont exprimés en euros TTC. Les calculs doivent être présentés et les résultats interprétés au regard du projet.

Le barème total est de 20 points. Les documents réponse DR 1 et DR 2 sont à compléter et à joindre à la copie.

PARTIE 1 : Analyser la demande et établir un diagnostic partagé (5 points)

Compréhension du besoin, lecture des données et repérage des enjeux territoriaux

À partir du contexte et des documents DT 1 et DT 2, établissez un diagnostic directement utile à la décision du comité de pilotage. Vous pouvez vous appuyer sur les données quantitatives et qualitatives fournies.

Repères issus du diagnostic territorial

Indicateur	Valeur	Source ou précision
Population intercommunale	8 400 habitants	Neuf communes
Habitants âgés de 65 ans ou plus	26 %	Donnée communale consolidée
Ménages déclarant ne pas disposer d'une voiture	18 %	Enquête intercommunale
Répondants à l'enquête ayant déclaré avoir renoncé à au moins un déplacement essentiel au cours des trois derniers mois	39 sur 180	Enquête menée par le centre social

Données fournies par la communauté de communes et le centre social.

1.1 (1,5 point) À partir du DT 1, calculez la proportion de répondants ayant déclaré avoir renoncé à au moins un déplacement essentiel. Présentez le calcul sous la forme $\frac{39}{180} \times 100$, arrondissez au dixième de point et précisez ce que cet indicateur permet de dire, ainsi que sa principale limite.

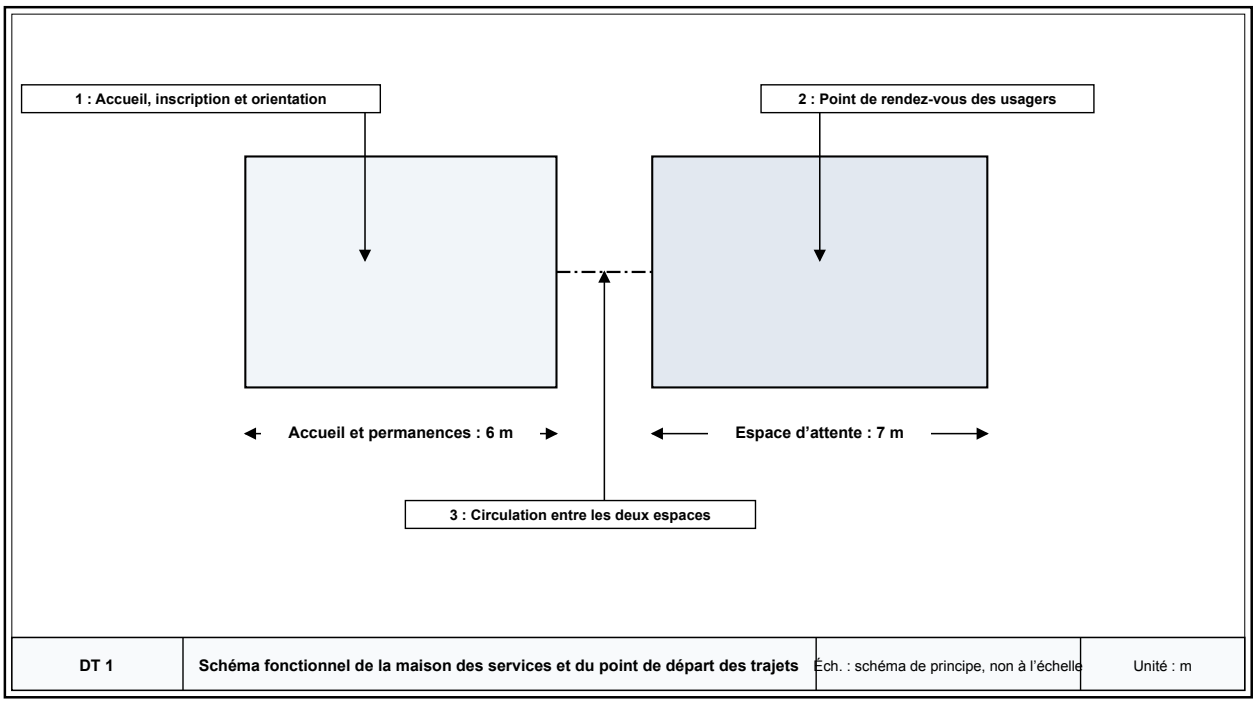
1.2 (2 points) Rédigez un diagnostic synthétique distinguant au moins deux besoins repérés, deux ressources mobilisables et deux points de vigilance pour la mise en place du service. Appuyez chaque élément sur une donnée ou une information du dossier.

1.3 (1,5 point) Complétez le DR 1 en positionnant les acteurs concernés, leur contribution possible et une modalité concrète de leur participation à la phase de conception ou de test. Distinguez les acteurs déjà engagés des acteurs à associer.

PARTIE 2 : Construire une réponse territoriale concertée (5 points)

Formulation des objectifs, coopération entre acteurs et organisation du service

Le comité de pilotage retient le principe d'un test de douze mois à compter du 1er octobre 2026. Le service doit faciliter les déplacements essentiels des habitants sans se substituer aux transports réguliers existants. Les éléments de conception et les contraintes d'organisation sont fournis dans les DT 1 à DT 3.



DT 1	Schéma fonctionnel de la maison des services et du point de départ des trajets	Éch. : schéma de principe, non à l'échelle	Unité : m

2.1 (2 points) Formulez un objectif général et deux objectifs opérationnels pour l'expérimentation. Pour chacun des objectifs opérationnels, proposez un indicateur mesurable et une cible à atteindre au terme des douze mois. Les cibles doivent être cohérentes avec les moyens et les données du dossier.

2.2 (1,5 point) Décrivez une démarche de concertation en trois étapes, depuis la préparation jusqu'à l'ajustement du service. Pour chaque étape, indiquez les participants à mobiliser, la modalité de participation et la décision ou production attendue.

2.3 (1,5 point) À partir du schéma fonctionnel du DT 1 et des contraintes du DT 3, proposez deux mesures d'organisation de l'accueil et des départs permettant de faciliter l'accès au service et de protéger la confidentialité des échanges. Justifiez chaque mesure.

PARTIE 3 : Préparer la mise en œuvre et vérifier le financement (6 points)

Planification, chiffrage, plan de financement et faisabilité opérationnelle

Le centre social prévoit douze journées de service sur l'année d'expérimentation. Les coûts unitaires et les conditions de financement figurent dans le DT 2. Les financeurs ne versent leur aide qu'après validation du budget prévisionnel et des pièces justificatives. Complétez le DR 2 et détaillez les calculs utilisés.

Données de chiffrage et règles de financement

Poste	Quantité ou base de calcul	Coût unitaire ou règle
Intervenants	12 journées, 2 intervenants par journée, 3 heures par intervenant	32 €/heure
Location du minibus	12 journées	145 €/journée
Carburant	12 journées	38 €/journée
Communication	Forfait annuel	480 €
Adaptation de l'accueil	Forfait annuel	720 €
Participation de la communauté de communes	Montant forfaitaire	2 400 €
Aide régionale	50 % des dépenses éligibles	Dépenses éligibles : intervenants, location du minibus et adaptation de l'accueil. Carburant et communication exclus.
Autofinancement maximal du centre social	Plafond	600 €

Montants et conditions communiqués par le comité de pilotage.

3.1 (2 points) Calculez le coût prévisionnel de chacun des cinq postes de dépenses, puis le coût total du projet. Pour les intervenants, utilisez $12 \times 2 \times 3 \times 32$. Présentez les résultats dans le DR 2.

3.2 (2 points) Calculez le montant total des dépenses éligibles et le montant maximal de l'aide régionale. Établissez ensuite le plan de financement prévisionnel en intégrant la participation de la communauté de communes. Déterminez le reste à financer et indiquez si le plafond d'autofinancement du centre social permet de couvrir ce reste.

3.3 (1 point) Si l'aide régionale est accordée au montant maximal et si l'autofinancement du centre social est plafonné à 600 €, calculez le montant de financement complémentaire à rechercher. Proposez deux pistes réalistes de financement ou d'ajustement du projet, en précisant pour chacune un avantage et une limite.

3.4 (1 point) Proposez un calendrier de mise en œuvre en quatre étapes, avec pour chacune une période ou une échéance, une action prioritaire et un acteur responsable. Le calendrier doit inclure la préparation, le lancement, un point d'étape et le bilan final.

PARTIE 4 : Organiser le suivi, l'évaluation et la prévention des risques (4 points)

Suivi du projet, évaluation des effets et prise en compte des contraintes

Le comité de pilotage souhaite disposer d'éléments réguliers pour ajuster le service et décider, en fin d'expérimentation, de son maintien, de son évolution ou de son arrêt. Les éléments de suivi et les contraintes d'organisation sont précisés dans les DT 1 et DT 3.

Indicateurs proposés pour le suivi de l'expérimentation

Indicateur	Valeur de référence	Cible à douze mois
Journées de service réalisées	0	12
Usagers uniques accompagnés	0	Au moins 48
Usagers déclarant que le service a facilité un déplacement essentiel	Aucune donnée initiale	Au moins 75 % des répondants au questionnaire de bilan
Incidents ou difficultés signalés	Aucune donnée initiale	Suivi et analyse systématiques

Valeurs de référence et cibles fixées par le comité de pilotage.

4.1 (1,5 point) Pour deux indicateurs du tableau, précisez la méthode de collecte, la fréquence de recueil et l'acteur chargé du suivi. Expliquez comment ces modalités peuvent contribuer à l'ajustement du service pendant l'expérimentation.

4.2 (1,5 point) Proposez une méthode de bilan final associant les usagers et les partenaires. Indiquez au moins deux questions évaluatives portant sur les résultats ou les effets du projet, puis précisez comment les résultats seront présentés au comité de pilotage.

4.3 (1 point) Repérez deux risques ou difficultés possibles concernant le fonctionnement du service ou la participation des publics. Pour chacun, proposez une mesure préventive ou corrective et indiquez l'acteur qui en assurerait le suivi.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES HABITANTS

La communauté de communes des Rives du Liron compte neuf communes réparties autour d'un bourg-centre. Deux communes ne disposent pas de commerce alimentaire permanent. Les services de santé, la maison des services et la gare routière sont principalement situés dans le bourg-centre. Les transports réguliers ne desservent pas toutes les communes chaque jour.

Le centre social a diffusé un questionnaire papier et en ligne pendant six semaines. Il a recueilli 180 réponses. Parmi les répondants, 39 déclarent avoir renoncé à au moins un déplacement essentiel au cours des trois derniers mois, 74 indiquent avoir parfois des difficultés à organiser un déplacement et 67 déclarent ne pas rencontrer de difficulté particulière. Les réponses ne constituent pas un échantillon représentatif de l'ensemble de la population : la participation était volontaire.

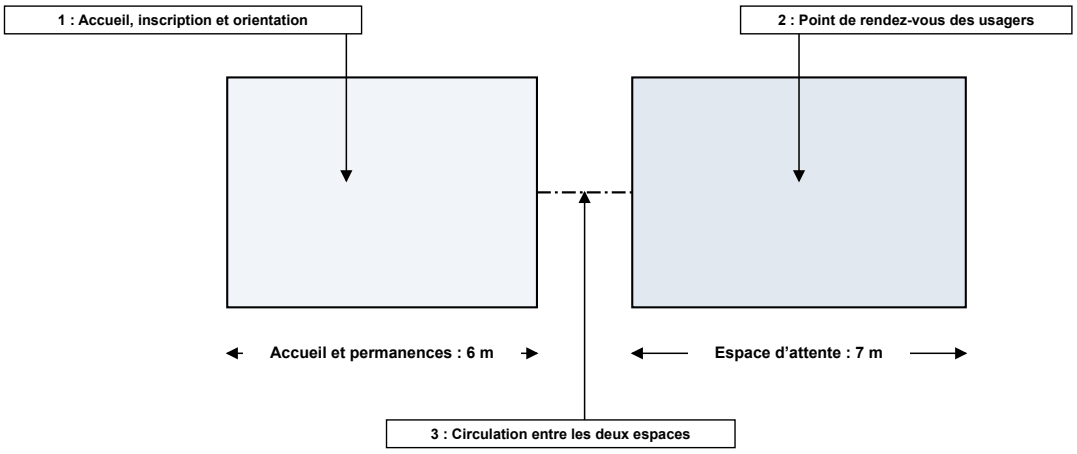
Les entretiens conduits par le centre social font apparaître les besoins suivants : accès aux rendez-vous de santé, aux commerces et aux services administratifs ; information claire sur les solutions existantes ; possibilité de réserver par téléphone pour les personnes ne disposant pas d'un accès numérique. Les habitants interrogés souhaitent être consultés sur les horaires et les communes desservies.

Le territoire dispose d'un centre social, de plusieurs associations de proximité, d'un réseau de bénévoles, d'une maison des services et d'un véhicule pouvant être loué auprès d'un prestataire local. Les partenaires alertent sur la nécessité de distinguer le service solidaire des lignes de transport régulières et de ne pas promettre une disponibilité permanente.

Acteurs repérés et ressources mobilisables

Acteur	Situation actuelle	Contribution envisageable
Centre social intercommunal	Porteur de l'expérimentation	Coordination, accueil des demandes, bilan
Communauté de communes	Membre du comité de pilotage	Participation financière, lien avec les communes
Associations de proximité	Contactées, engagement à confirmer	Information des habitants, remontée des besoins
Maison des services	Partenaire pressenti	Orientation du public, mise à disposition d'un espace d'accueil
Habitants des neuf communes	Répondants à l'enquête et usagers potentiels	Choix des priorités, test du service et retours d'expérience
Prestataire local de transport	Devis indicatif reçu	Location du véhicule et information sur les conditions d'utilisation

État des échanges à la date de préparation du projet.



DT 1	Schéma fonctionnel de la maison des services et du point de départ des trajets	Éch. : schéma de principe, non à l'échelle	Unité : m

DT 2 : HYPOTHÈSES DE FONCTIONNEMENT ET DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le projet est prévu sur douze mois à compter du 1er octobre 2026. Le centre social propose douze journées de service, à raison d'une journée par mois. Deux intervenants sont mobilisés trois heures chacun par journée, au coût budgétaire de 32 € par heure et par intervenant.

La location du minibus est estimée à 145 € par journée. Le coût du carburant est estimé à 38 € par journée. La communication du projet représente un forfait annuel de 480 €. L'adaptation de l'accueil et la signalétique représentent un forfait de 720 €.

Le plan de financement envisagé comprend une participation forfaitaire de 2 400 € de la communauté de communes, une aide régionale correspondant à 50 % des dépenses éligibles et un autofinancement du centre social plafonné à 600 €. Les dépenses éligibles à l'aide régionale sont les coûts des intervenants, la location du minibus et l'adaptation de l'accueil. Les dépenses de carburant et de communication ne sont pas éligibles. Les aides et participations sont supposées accordées sous réserve de validation du comité de pilotage.

Formules utiles : coût d'un poste calculé à partir d'une quantité et d'un coût unitaire, $C = q \times c$; taux de couverture d'un besoin par une ressource, $t = \frac{\text{ressource}}{\text{besoin}} \times 100$.

Données de chiffrage et règles de financement

Poste	Quantité ou base de calcul	Coût unitaire ou règle
Intervenants	12 journées, 2 intervenants par journée, 3 heures par intervenant	32 €/heure
Location du minibus	12 journées	145 €/journée
Carburant	12 journées	38 €/journée
Communication	Forfait annuel	480 €
Adaptation de l'accueil	Forfait annuel	720 €
Participation de la communauté de communes	Montant forfaitaire	2 400 €
Aide régionale	50 % des dépenses éligibles	Intervenants, location du minibus et adaptation de l'accueil
Autofinancement maximal du centre social	Plafond	600 €

Montants prévisionnels en euros TTC.

DT 3 : ORGANISATION, CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Le service expérimental est organisé sur inscription préalable. La réservation peut être effectuée par téléphone ou auprès du centre social. Les trajets doivent être regroupés autant que possible par commune et par destination afin de limiter les déplacements à vide. Les jours et destinations sont communiqués aux habitants avant chaque période de réservation.

Le centre social est responsable de la coordination, de la gestion des inscriptions et de la tenue d'un registre de suivi. Le prestataire de transport fournit le véhicule selon les conditions prévues au devis. Les modalités d'assurance, de prise en charge des usagers, de transport des personnes à mobilité réduite et de traitement des données personnelles doivent être vérifiées par les responsables concernés avant le lancement. Le sujet ne présume pas des réponses à ces vérifications.

Le registre de suivi peut comporter la date, la commune de départ, le nombre de demandes, le nombre de trajets réalisés, le nombre d'usagers accompagnés et les difficultés signalées. Les données nominatives nécessaires à la réservation sont conservées séparément des données statistiques utilisées pour le bilan. Le comité de pilotage souhaite examiner un point d'étape au sixième mois et un bilan final au terme des douze mois.

Les risques signalés par les partenaires sont les suivants : demandes supérieures aux capacités du service, faible participation de certaines communes, annulations tardives, difficultés d'accès à l'information et méconnaissance des limites du service. Les réponses possibles comprennent l'ajustement des créneaux, la diffusion d'informations par les relais locaux et la révision des priorités après échange avec les habitants.

Repères pour le suivi de l’expérimentation

Indicateur	Valeur de référence	Cible à douze mois
Journées de service réalisées	0	12
Usagers uniques accompagnés	0	Au moins 48
Usagers déclarant que le service a facilité un déplacement essentiel	Aucune donnée initiale	Au moins 75 % des répondants au questionnaire de bilan
Incidents ou difficultés signalés	Aucune donnée initiale	Suivi et analyse systématiques

Valeurs de référence et cibles fixées par le comité de pilotage.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau d'analyse des acteurs à compléter **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir du dossier. Précisez la contribution que chaque acteur pourrait apporter et une modalité concrète permettant sa participation. Indiquez si l'acteur est déjà engagé ou s'il reste à associer.

Acteurs, contributions et participation

Acteur	Déjà engagé ou à associer	Contribution possible	Modalité de participation
Centre social intercommunal			
Communauté de communes			
Associations de proximité			
Maison des services			
Habitants des neuf communes			
Prestataire local de transport			

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Tableau de budget prévisionnel et de financement à compléter

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les montants, détaillez les calculs sur la copie et indiquez le résultat du test de faisabilité financière. Les montants sont exprimés en euros.

Budget prévisionnel et plan de financement

Dépenses	Base de calcul	Montant
Intervenants	12 × 2 × 3 h × 32 €	
Location du minibus	12 × 145 €	
Carburant	12 × 38 €	
Communication	Forfait annuel	
Adaptation de l'accueil	Forfait annuel	
Total des dépenses	Somme des cinq postes	
Total des dépenses éligibles à l'aide régionale	Intervenants + location + adaptation de l'accueil	

Ressources et équilibre prévisionnel

Ressource ou besoin	Base de calcul	Montant
Aide régionale maximale	50 % des dépenses éligibles	
Participation de la communauté de communes	Montant forfaitaire	2 400
Autofinancement maximal du centre social	Plafond	600
Total des ressources mobilisées	Somme des ressources ci-dessus	
Reste à financer avant autofinancement	Total des dépenses - aide régionale - participation de la communauté de communes	
Financement complémentaire à rechercher	Reste à financer - autofinancement maximal	

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.